



Communiqué de presse

28 juillet 2015

Signature d'une Convention de lutte contre le travail illégal

Ce mardi 28 juillet 2015 marque une nouvelle étape dans la lutte contre le travail illégal menée depuis des années par la seule CSD ralliant toute la profession autour des pouvoirs publics pour éradiquer ce qui est une véritable gangrène pesant sur la profession du déménagement.

Depuis 5 ans, la CSD a choisi de mettre en action prioritaire la lutte contre le travail illégal en mettant en place notamment un véritable partenariat avec les DREAL pour organiser des contrôles contre les « margoulins » (près de 80 courriers adressés par an) et en saisissant les tribunaux chaque fois que possible (10 actions pénales en cours).

Son objectif affiché depuis 5 ans de réaliser une table ronde sur ce sujet avec toutes les parties prenantes, pouvoirs publics et partenaires sociaux, est non seulement atteint mais la convention nationale signée en présence de 2 ministres, le ministre du travail François Rebsamen et le secrétaire d'Etat aux transports Alain Vidalies récompense des années de travail et de lobbying de la CSD.

« Nous ne pouvons que nous féliciter de cet engagement de tous pour lutter contre le travail illégal mais maintenant il faut passer aux actes, le travail continue pour la CSD qui actuellement est sur tous les fronts pour mettre un terme à une nouvelle forme de travail illégal consistant sur le net à proposer des « gros bras » en contrepartie de « pourboires » pour aider les particuliers à déménager ! a déclaré Yannick Collen Président.

Voir en pièce jointe le message du Président de la CSD Yannick Collen.

Contact presse

Varùna LUTKUS - 01 49 88 61 40
communication@csdemanagement.fr

A propos de la Chambre Syndicale du Déménagement

Créée en 1890, la Chambre Syndicale du Déménagement est l'organisation professionnelle en France représentative des métiers de la mobilité : le déménagement des particuliers et des collaborateurs, le déménagement international, le transfert d'entreprises et de collectivités, le garde-meubles, le self-stockage et l'archivage. Notre syndicat de défense des entreprises françaises de déménagement et activités connexes est l'organisation leader du secteur, reconnue par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Véritable porte-parole de la Profession se mobilisant pour défendre les intérêts de tous ses adhérents, elle représente 750 entreprises sur les 1300 existantes du secteur.

La CSD est membre fondateur de la Confédération Nationale de la Mobilité. 
www.csdemanagement.fr, le site institutionnel de la CSD
www.demanager-pratique.com, le site de la CSD dédié au grand public